



CONSEILS COMMUNAUX RÉUNIS



REUNION RESTREINTE DU 11 AVRIL 2022

Madame Sophie RONDEAU, Adjointe au maire déléguée à la Participation citoyenne et Présidente du Conseil Communal n°1, Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès accueille les Conseillers Communaux et ouvre la séance.

Chaque Président de Conseil se présente :

Mathieu JOYON, Président du Conseil Communal n°2, Cauderès, La Fauvette, Poste-Mairie ;

Jacqueline CHADEBOST, Présidente du Conseil Communal n°3, Lycée, Peylanne, Plume la Poule ;

Salem ERCHOUK, Président du Conseil Communal n°4, Compostelle, Le Bijou, Raba, Thouars.

Madame Frédérique FABRE-TABOURIN, 1^{ère} Adjointe au maire en charge des grands projets de la ville de demain présente le point d'étape du projet « Château des Arts », suite à la présentation faite lors du Conseil Municipal du 04 avril dernier. Le diaporama joint est projeté au cours de la réunion.

Elle rappelle que l'achat du Château en 2018 a été une réelle opportunité, mais qu'aucun projet précis n'était prévu sur le site.

Une consultation des habitants a été lancée en 2019 pour connaître leurs ambitions pour ce nouvel équipement public. Cette consultation a recueilli 242 expressions qui ont donné une large place à la culture dans une logique de convivialité et de partage. Une attente de mise en valeur des espaces autour du Château a également été plébiscitée.

Les différentes étapes de construction du projet sont rappelées pages 2 et 3 du diaporama.

Une cellule « coordination projets » a été créée au sein des services municipaux pour suivre ce dossier. Elle opère un travail transversal afin de faire correspondre les attentes exprimées par les habitants, celles des futurs usagers (notamment avec le service culturel) et toutes les contraintes techniques et réglementaires.

En septembre 2021, organisation d'un Atelier Ouvert de l'Architecture et du Paysage en Gironde avec la participation de l'architecte des bâtiments de France référent du secteur de Talence, de la conservatrice du Service Régional de l'Archéologie, de la Directrice du CAUE, de l'Architecte conseil de l'État et du Paysagiste conseil de l'État.

A l'issue de cette phase, différents scénarios pour un développement et un projet urbain raisonné sont exprimés dont le déplacement au château des Arts de l'école de musique, de danse et des arts plastiques.

Le cahier des charges a été rédigé et un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été attribué. La commande de faisabilité a été réalisée.

En 2022, l'étude de faisabilité a été réceptionnée.

Madame FABRE-TABOURIN présente l'état des lieux des bâtis existants, la faisabilité architecturale, les perspectives paysagères, les scénarios, la capacité programmatique du lieu et la projection financière (pages 4 à 12 du diaporama).

A ce jour, le préprogramme va être lancé, le permis de démolir des bâtiments annexes va être instruit, et une Commission d'Appel d'Offres spécifique est mis en place.

En réponse à une question sur l'estimation financière, Madame FABRE-TABOURIN explique qu'elle ne peut pas garantir qu'elle sera contenue compte tenu du contexte actuel. Si le budget est toutefois dépassé, les Conseillers Communaux seront informés.

Une question est posée sur le devenir du Forum des arts et de la culture à la vue de ce projet axé également sur la Culture.

Madame FABRE-TABOURIN explique que le Forum des arts et de la culture conservera sa vocation culturelle, avec de nouvelles expositions, de nouvelles propositions culturelles. Les usages des 2 sites seront différents mais compatibles.

De la même façon, elle explique que les châteaux Peixotto et Margaut seront restaurés. Le Château Margaut conservera une vocation municipale (services de la ville).

Madame FABRE-TABOURIN invite les Conseillers à poser leurs questions et formuler leurs observations directement auprès de la cellule projets.

Aucune autre intervention n'étant faite, l'ordre du jour de la séance se poursuit.

1- Présentation et fonctionnement des Conseils Communaux.

Les élus de secteur présents se présentent :
Jean-Jacques BONNIN, Haut-Brion, Médoquine ;
Isabelle BALLIGAND, Zola, La Taillade, Saint Genès ;
Jean-François LAROSE, Le Lycée ;
Stéphane DELGADO, Raba, Thouars.

Présentation et fonctionnement des 4 Conseils Communaux.

Chaque Président a sa propre façon de travailler au sein de son Conseil. Des règlements intérieurs différents ont été adoptés au sein de chaque instance.

Madame RONDEAU rappelle la loi du 27 février 2002 qui rend obligatoire la création des conseils de quartiers pour les villes de plus de 80 000 habitants. Pour les villes de plus de 40 000 habitants comme Talence, cela reste une possibilité.

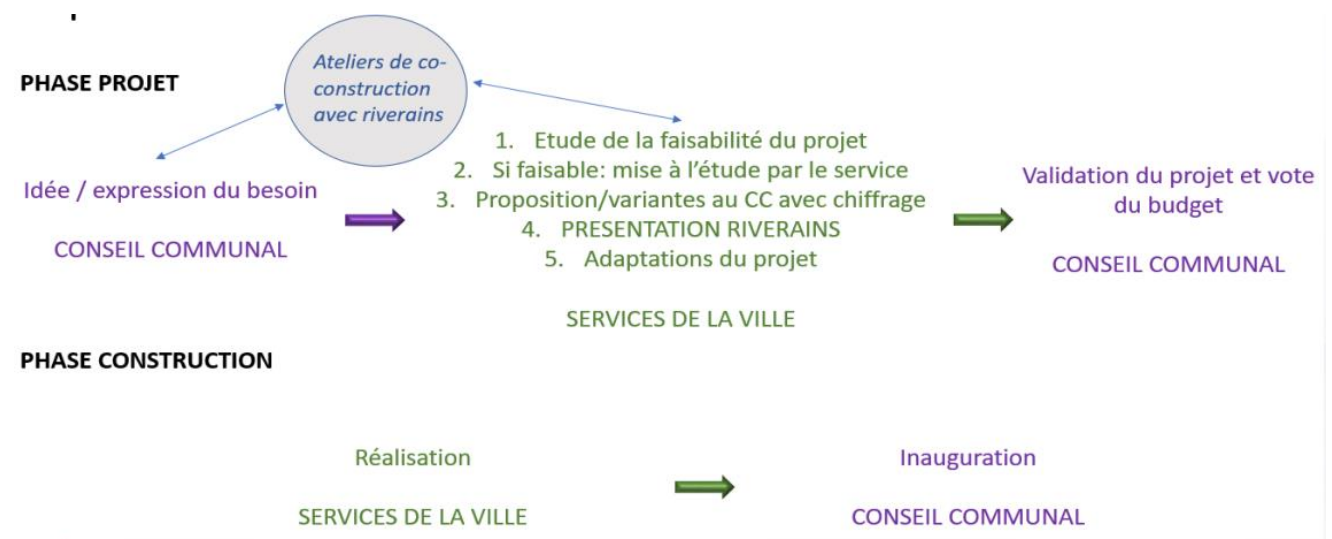
Elle rappelle que ces conseils ont un rôle consultatif et d'initiative, sans pouvoir de décision. En effet, ils peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier et la ville. Le maire peut les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant les quartiers, en particulier celles menées au titre de la politique de la ville.

La Ville a l'ambition de faire évoluer le dispositif c'est pour cette raison qu'un travail est en cours avec Osons+ afin de co-construire de nouvelles modalités de fonctionnement des Conseils Communaux ; un atelier participatif « élargi » est prévu le 05 mai prochain.

L'objectif final est de présenter le travail qui aura été réalisé avec les Conseillers Communaux volontaires à Monsieur le Maire et qu'un fonctionnement définitif soit validé aux assises de la participation citoyenne en octobre 2022.

Madame RONDEAU précise toutefois que les instances telles que composées actuellement perdureront jusqu'au 31 décembre 2022.

Madame RONDEAU, afin d'éclaircir certaines interrogations de Conseillers sur la méthode de construction des projets portés par les Conseils Communaux fait la proposition suivante :



En résumé, une fois sollicité par les conseils, les services s'engagent à faire sous 15 jours une réponse de principe, puis de travailler en co-construction conseillers volontaires + services sur une solution technique pour revenir la présenter ultérieurement devant l'ensemble des conseillers. Si l'enveloppe d'un projet dépasse l'enveloppe financière du budget d'un conseil, le Maire peut décider de l'intégrer dans le budget de la Ville.

De plus, il est précisé que les ordres du jour des réunions ne sont pas figés. Chaque conseiller est libre d'ajouter les points qu'il souhaite aborder en envoyant en amont un mail à participation.citoyenne@talence.fr.

Il est ajouté par Madame CHADEBOST et Monsieur ERCHOUK qu'un travail transversal avec les CC limitrophes est également envisageable sur des sujets communs.

2- La Participation et le Numérique : de nouveaux outils.

Madame RONDEAU annonce que la **plateforme ID City**, dédiée jusqu'à aujourd'hui au Budget Participatif de la ville, évoluera après les assises de la participation en véritable vivier de la participation.

En effet, divers onglets seront accessibles par tous en offrant de nouvelles perspectives de participation. Ainsi, pourront être consultés les comptes-rendus des Conseils Communaux, le Conseil des Etudiants, les concertations, les consultations, les ordres de jour de réunion, les photos et vidéos des différents évènements, un espace de parole et d'échanges dédiés aux Conseillers...

La participation évolue également et sera accessible à tous. Est présentée ainsi la solution globale **Vooter** (application mobile et plateforme web) d'interaction citoyenne visant à informer et consulter les citoyens en temps réel et en continu. L'application est en ce moment testée auprès des ambassadeurs de l'action de « lutte contre les moustiques tigres à Talence » afin qu'ils répondent à un sondage les concernant.

3- Les assises de la Participation.

Les assises auront lieu pour la première fois cette année le week-end du 08 et 09 octobre (*la date a été modifiée, elles auront lieu du 1^{er} au 09 octobre*).

Les assises visent à valoriser, sensibiliser et informer les citoyens sur ce qu'est la démocratie participative, sur le choix des possibles dans une logique de co-construction des modalités, du cadre et des outils de participation. Des moments de partage et des animations auront lieu toute la semaine 40.

Sophie RONDEAU lance un appel auprès des Conseillers Communaux afin qu'ils soient partie prenante de l'organisation de l'évènement.

Des présentations pourraient avoir lieu faisant intervenir différents acteurs :

- Evolution des Conseils Communaux ▶ par les membres de l'atelier Osons+ ;
- Le Conseil des étudiants ▶ par les étudiants volontaires de la Fabrik à dé clic ;
- Le Budget Participatif ▶ par le Groupe de Travail Participation Citoyenne ;
- Les consultations et concertations ▶ présentation des nouveaux outils par la Direction de la Participation Citoyenne ;
- Le Conseil Citoyen ▶ par Salem Erchouk, Président du CC4 ;
- Conseil Municipal des Enfants ▶ par le service Citoyenneté-Population.

Jacqueline CHADEBOST, Présidente du CC3, explique qu'un groupe de travail « animation/culture » a été constitué dans son Conseil Communal.

Ce groupe de travail, devra être élargi aux autres Conseils Communaux pour l'organisation des festivités des assises. L'objectif culturel, scénique et festif est de rencontrer le public des différents quartiers de la ville et d'associer les enfants et adolescents (=scènes ouvertes de graines d'artistes Talençaises), par l'intermédiaire des APS ou des écoles par exemple (=idée de fresque par quartier qui serait assemblée sur le thème de l'amitié et de l'entraide) ...

Un mail sera envoyé par la Direction de la Participation Citoyenne à tous les Conseillers Communaux leur proposant d'intégrer ce groupe de travail.

Elle précise en outre que le samedi 08 octobre soir aura lieu la nuit des médiathèques, belle manière de clore cette journée.

Pour ce qui concerne la dernière journée de cette semaine, le dimanche 09 octobre, Madame CHADEBOST propose une promenade patrimoniale avec une conférence historique du quartier en passant par les jardins partagés du nord au sud. Cette idée est à affiner par le groupe de travail.

4- Questions diverses.

Une question est posée sur l'utilisation du budget alloué par la ville au Conseils Communaux.

Madame RONDEAU explique que le travail de Osons+ et des Conseillers volontaires apportera les réponses attendues sur le fonctionnement de ces instances et sur l'utilisation de leur budget.

En réponse à une question posée, il est précisé que les propositions d'évolution qui seront faites par Osons + seront validées par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune observation n'étant formulée, la séance des 4 Conseils Communaux réunis se termine.